



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

filière socio-éducative

Question écrite n° 37203

## Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale sur l'avenir de la filière des personnels socio-éducatifs hospitaliers. La place qu'il faudra réserver au service social au sein de l'hôpital de demain exige que l'on puisse s'appuyer sur des professionnels hautement qualifiés et sérieusement motivés. Le niveau de leurs formations, la nature de leurs missions et le caractère bien spécifique de leur implication dans les actions thérapeutiques devraient ainsi être globalement pris en considération pour définir les grandes orientations de l'adaptation de leur métier et de leurs responsabilités professionnelles au sein de la fonction publique hospitalière. Leur présence dans la coordination des soins est essentielle et leur engagement dans les activités transversales conditionne la prise en charge et le suivi social du malade au sein des hôpitaux. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour qu'une reconnaissance de la place réservée au social à l'hôpital puisse avoir lieu. - Question transmise à M. le ministre de la santé et de la protection sociale.

## Texte de la réponse

La filière socio-éducative a été citée comme chantier à ouvrir par le protocole du 14 mars 2001. Plusieurs propositions du ministère de la santé et de la protection sociale visent à améliorer la situation professionnelle des agents de cette filière. Il s'agit de la rénovation du statut particulier des cadres socio-éducatifs, de l'octroi d'une bonification liée à la détention d'un diplôme obtenu après trois années d'études et de la reprise totale de l'ancienneté des personnels de la filière. Compte tenu de la dimension interministérielle de cette filière professionnelle, dont la fonction publique territoriale détient la majorité des emplois, l'avis du ministre de la fonction publique a été requis.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Schneider](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37203

**Rubrique :** Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé :** emploi

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 avril 2004, page 2813

**Réponse publiée le :** 17 août 2004, page 6507